
Protéger et restaurer les milieux naturels près de nous

Des recommandations budgétaires visant à accélérer la conservation de milieux naturels au Sud du Québec.

Mémoire déposé au ministère des Finances du Québec

dans le cadre des consultations pré budgétaires 2023-24

12 février 2023

Ce mémoire fut préparé par Conservation de la Nature Québec et les organismes de conservation partenaires, soit Conservation de la nature Canada – région du Québec, Nature-Action Québec, Corridor Appalachien, Canards Illimités (Qc) et le Réseau de milieux naturels protégés, regroupant plus de 60 organismes de conservation actifs dans la province du Québec.

Nos réalisations permettent la protection de forêts et de milieux humides, de sources d'eau potable, d'espèces menacées et de milieux naturels accessibles, rendant des services inestimables à tous les citoyens du Québec. Ces actions soutiennent les efforts du gouvernement du Québec envers l'atteinte de nombreux objectifs internationaux, tel que le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal récemment convenu lors de la COP 15, ciblant 30% de protection du territoire et le rétablissement de la biodiversité. Nos activités s'inscrivent en phase avec la Décennie de l'ONU pour la restauration des écosystèmes, répondent aux recommandations récentes du GIEC et du Comité consultatif du MELCC sur les changements climatiques, visant à jumeler les efforts climatiques et de protection de la biodiversité. Nous appliquons de manière concrète et pragmatique plusieurs orientations, stratégies et plans élaborés par les instances gouvernementales, scientifiques et les communautés locales en matière de protection de la nature.

Les organismes de conservation du Québec réalisent leur mission en établissant des partenariats dans un esprit collaboratif et sans controverses. Nos actions apportent de nombreux résultats dont 70 000 hectares protégés en Outaouais, dans les Trames vertes et bleue de Montréal et de Québec, tout au long du Saint-Laurent, dans les Appalaches depuis l'Estrie jusqu'en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. Plus de 250 espèces sauvages rares bénéficient des activités portées par les ONG de conservation, sur des milieux naturels accessibles et situés à proximité de la population. Les collectivités québécoises en bénéficient car ces milieux naturels procurent de précieux services écosystémiques, comme la purification de l'eau et de l'air, la rétention des sols, la protection contre les effets des inondations et des sécheresses, et le stockage du carbone, en plus des retombées économiques régionales liées aux activités de plein air.

Mettre en œuvre les objectifs de la COP 15 et le Plan nature du Québec de manière progressive et responsable

La tenue de la COP 15 au Québec en décembre dernier et l'établissement des 23 objectifs convenus dans le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal indiquent clairement la voie à suivre afin de vivre en harmonie avec la nature, élément essentiel du développement durable. Se déclarant lié au Cadre mondial et ayant annoncé des investissements de l'ordre de 650 M\$ d'ici à 2030 dans un Plan nature visant à soutenir sa mise en œuvre, le Québec adopte une position de leadership qui mérite d'être saluée. Le présent mémoire contient nos recommandations budgétaires principales qui permettront d'atteindre les cibles auxquelles le Québec a souscrit, particulièrement au sud du Québec.

La protection, la restauration et l'aménagement durable des milieux naturels se révèlent être des solutions reconnues et recommandées à l'échelle internationale, nationale, provinciale, jusqu'aux municipalités, aux communautés autochtones et aux propriétaires de milieux naturels, forestiers et agricoles. Ces solutions naturelles contribuent à l'atteinte des objectifs du Québec, à la fois en matière de protection de la biodiversité et de lutte aux changements climatiques. Protéger l'eau et les milieux naturels maintient notre qualité de vie tout en contribuant à la prospérité économique et à la vitalité des collectivités.

Les gouvernements du monde entier investissent dans la protection et la restauration des milieux naturels, pièces maîtresses d'une économie verte, durable et résiliente. Au Québec, les engagements à protéger 30 % du territoire et à rétablir les espèces menacées doivent guider les mesures budgétaires, car toute la population dépend des services écosystémiques rendus par la nature. Aujourd'hui, un investissement accru dans la protection de la nature représente l'un des choix les plus rentables que nous puissions faire pour lutter contre les effets des changements climatiques, pour restaurer la biodiversité de nos milieux naturels et pour maintenir les bienfaits qu'ils procurent aux citoyens.

Année financière	2023-24	2024-25	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29	2029-30	Total
Investissements du Qc (M\$)	30	35	40	45	50	50	50	300

Nous proposons la mise en place d'une mesure budgétaire progressive d'ici à 2030 qui permettra une application responsable, réaliste et pragmatique des objectifs auxquels le Québec a souscrit. Cette mesure budgétaire soutiendra des actions concrètes visant à protéger la nature et les services écologiques. Il s'agira d'investissement visant à accélérer la conservation des milieux naturels au sud du Québec qui pourront être jumelés par des fonds fédéraux, privés et philanthropiques. La proposition de partenariat en Annexe 1 de ce mémoire étaye un montage financier global de 750 M\$ pour lequel cet investissement de 300 M\$ de la part du Québec s'avère essentiel.



Nos recommandations budgétaires

- 1. Accroître les investissements en protection de la nature par la mise en place d'une mesure budgétaire de l'ordre de 300 millions de dollars, applicable au cours des 7 prochaines années. Ces fonds en transferts seront destinés accélérer la conservation des milieux naturels en terres privées, en partenariat avec les groupes de conservation actifs dans le Québec méridional (Ref. [annonce du 6 décembre 2022- conservation de 30% du territoire et Plan nature du Québec](#)).**

Le gouvernement fédéral compte injecter plus de 2,3 MM\$ pour protéger la nature et 4 MM\$ pour des solutions climatiques naturelles au cours des prochaines années. Comme il s'agit de contributions financières fédérales variant entre 30% et 50% des coûts, pour y accéder, les organismes de conservation du Québec doivent obtenir un engagement financier de la part du gouvernement du Québec. Une telle mesure budgétaire nous permettra d'accueillir une part considérable de ces fonds fédéraux, indispensables à la protection des milieux naturels québécois.

- 2. Permettre l'application et le financement de projets correspondant à de nouvelles catégories d'aires protégées et d'autres mesures de conservation adaptables à la réalité du sud du Québec. Doter le MELCCFP des ressources nécessaires à l'élaboration de lignes directrices qui encadreront ces nouveaux outils et des mesures de conservation complémentaires.**

Nous avons soutenu et appuyé l'avènement récent de nouveaux statuts de conservation lors de la mise à jour de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel en 2020. Nous encourageons le gouvernement du Québec à prioriser l'applicabilité de ces nouveaux statuts de protection et désignations pour le secteur sud, ce qui permettra d'accompagner convenablement nos partenaires du monde agricole, forestier, municipal et récréatif dans la transition écologique et climatique.

- 3. Mettre en place une mesure d'éco-fiscalité simple et efficace afin de solutionner de manière permanente l'enjeu de la fiscalité municipale en conservation. Il s'agira d'établir un mécanisme de remboursement fiscal permanent entre le MELCC et le MAMH, visant à exempter les organismes de conservation propriétaires de milieux naturels protégés du paiement de taxes foncières et rembourser les municipalités touchées. Cette mesure représenterait un investissement de 1 M\$ annuellement, ajustable en fonction de l'accroissement progressif des milieux naturels protégés sujets à cette mesure fiscale.**

Le Québec est la seule province canadienne où les organismes de conservation propriétaires de milieux naturels sont assujettis au paiement de taxes municipales et scolaires. À l'instar de ce qui est en place partout au pays, nous requérons la mise en place d'un processus de remboursement permanent édicté par le gouvernement. Cette mesure facilitera et harmonisera la fiscalité foncière pour nos partenaires municipaux. Elle aura pour effet de stimuler les dons philanthropiques, la réception de terres privées écosensibles par les organismes et amortira l'impact local pouvant représenter la protection de territoires, car toute la population du Québec en bénéficie. Les organismes de conservation entendent renforcer leur collaboration avec les instances municipales. Nous interpellons également le gouvernement afin qu'il outille les municipalités de pouvoirs réglementaires, fiscaux et financiers favorisant l'atteinte des objectifs d'aménagement durable du territoire.

Proposition de partenariat financier

Alors que les objectifs de conservation de la biodiversité et climatiques se couplent, nous souhaitons multiplier nos actions concrètes au sud du Québec d'ici à 2030. Fort reconnaissants des partenariats financiers établis par le passé entre le Québec et les organismes de conservation, nous proposons un nouveau partenariat pour la période 2023 à 2030. Notre projet « Accélérer la conservation au sud du Québec/ACSQ » a pour objectif d'investir 750 M\$ afin de doubler le réseau des sites naturels protégés au sud de la province au cours des 7 prochaines années. Cette proposition d'envergure représenterait un investissement de 300 M\$ du gouvernement du Québec.

Au Sud du Québec, des efforts considérables devront être poursuivis d'ici à 2030 pour protéger la biodiversité et la valeur des services écosystémiques rendus gratuitement par la nature. Une contribution gouvernementale audacieuse représentera un catalyseur essentiel pour que des fonds fédéraux actuellement disponibles soient injectés au Québec, ainsi qu'un levier important pour accroître la participation financière des secteurs privés et philanthropiques.

Ensemble, nous pourrions créer de nouveaux espaces verts accessibles près des citoyens, protéger et restaurer de nouveaux milieux naturels, et appliquer de nouvelles mesures de conservation en partenariat avec les intervenants agricoles, forestiers, municipaux et récréatifs. Nos activités visent la protection de milieux naturels qui procurent des bénéfices climatiques connexes, tels que la séquestration du carbone, le contrôle des inondations, la purification de l'eau et de l'air, la lutte contre les îlots de chaleurs, et des bienfaits sur la santé physique et mentale des Québécois.

Les 60 organismes de conservation impliqués dans le ACSQ forment un réseau d'intervenants et de professionnels expérimentés, adhérant aux approches entrepreneuriales axées sur les résultats, les partenariats et le partage des connaissances. Notre cadre de travail se fait toujours de manière non-partisane, non-revendicatrice, et visant l'atteinte d'objectifs mesurables en conservation.

CNQ et CNCQ : Personne ressource : hubert.pelletier@conservationdelanature.ca

Nature-Action Québec : Personne ressource : maryline.charbonneau@nature-action.qc.ca

[Corridor Appalachien](#)

[Canards Illimités Canada](#)

[Réseau de milieux naturels protégés](#)

Annexe 1 : Projet Accélérer la conservation au sud du Québec, 4 pages.

ACCÉLÉRER LA CONSERVATION AU SUD DU QUÉBEC —2023-2030—

Protéger et restaurer les milieux naturels près de nous

D'ici 2030, redoublons d'efforts afin d'accélérer le rythme de protection des milieux naturels situés en terres privées, en augmentant la capacité d'action des 40 organismes de conservation du Québec.



**Conservation de milieux naturels
(protection et restauration)**

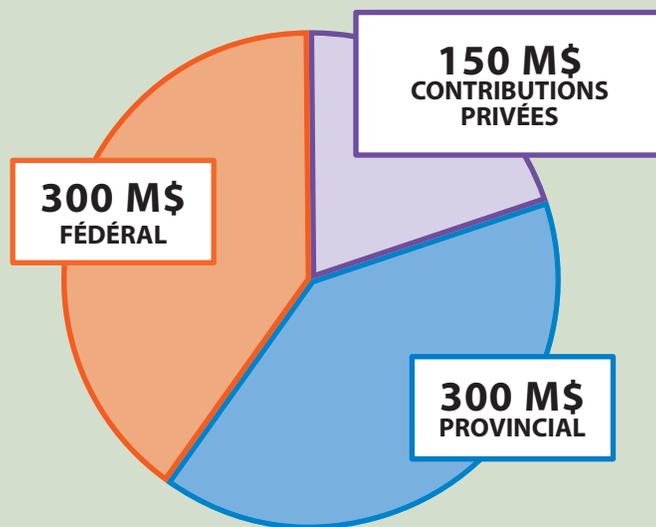


**Maintien de la connectivité
et des services écologiques**



**Accès à des sites
naturels de proximité**

Un projet collaboratif de 750 M\$ pour accélérer la protection de notre nature



Une proposition innovante de partenariat en co-financement, permettant à l'ensemble des organismes de conservation de doubler leurs résultats concrets sur des milieux naturels prioritaires.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

APPLIQUER CHEZ NOUS LES RECOMMANDATIONS SCIENTIFIQUES POUR COHABITER AVEC LA NATURE ET S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

- Organisation des Nations Unies (ONU)
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)
- Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
- Convention sur la diversité biologique (CDB)



COMBINER LES OBJECTIFS DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET LES SOLUTIONS CLIMATIQUES

UN PROJET AMBITIEUX ET DES MESURES APPLICABLES, ADAPTÉS À LA RÉALITÉ DU SUD DU QUÉBEC



Biologiste sur le terrain © Er. T. Schaeppeler

Kenauk © CNC

Répondre et contribuer aux stratégies des gouvernements :

- Nouveaux statuts de protection et cible 30% protégé par zones
- Politiques Faune / Parcs / Forêts, Plan conjoint des habitats de l'Est et espèces en péril
- Plan de l'économie verte et Solutions climatiques naturelles
- Nouvelle vision maritime et Plan d'action Saint-Laurent
- Stratégie touristique
- Plan d'agriculture durable et Solutions agricoles pour le climat
- Politique nationale en aménagement du territoire



PROTÉGER ET RESTAURER LA NATURE, L'EAU, LES FORÊTS ET LES ESPÈCES

- **Doubler** le réseau de sites naturels conservés et accessibles au sud du Québec, dans les secteurs prioritaires identifiés
- **Restaurer** les milieux humides, les plaines inondables et la connectivité
- **Protéger** l'habitat pour plus de 200 espèces menacées ou sensibles
- **Innover** en utilisant de nouveaux outils de protection flexibles et d'autres mesures de conservation efficaces



ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

- Trouver des solutions avec les intervenants du monde **agricole, forestier, municipal et récréatif**
- Appliquer des **pratiques durables** pour maintenir la biodiversité et la connectivité écologique, tout en **séquestrant le carbone** des forêts et des milieux humides
- **Utiliser** des mesures de protection adaptées et flexibles



RENFORCER LES CAPACITÉS DU RÉSEAU D'INTERVENANTS

- Réaliser les actions sur le territoire avec les **communautés autochtones, les municipalités et nos partenaires de la société civile**
- Structurer de **nouveaux partenariats** et stimuler la philanthropie soutenant la nature
- Livrer ensemble plus de **1000 projets en 7 ans**

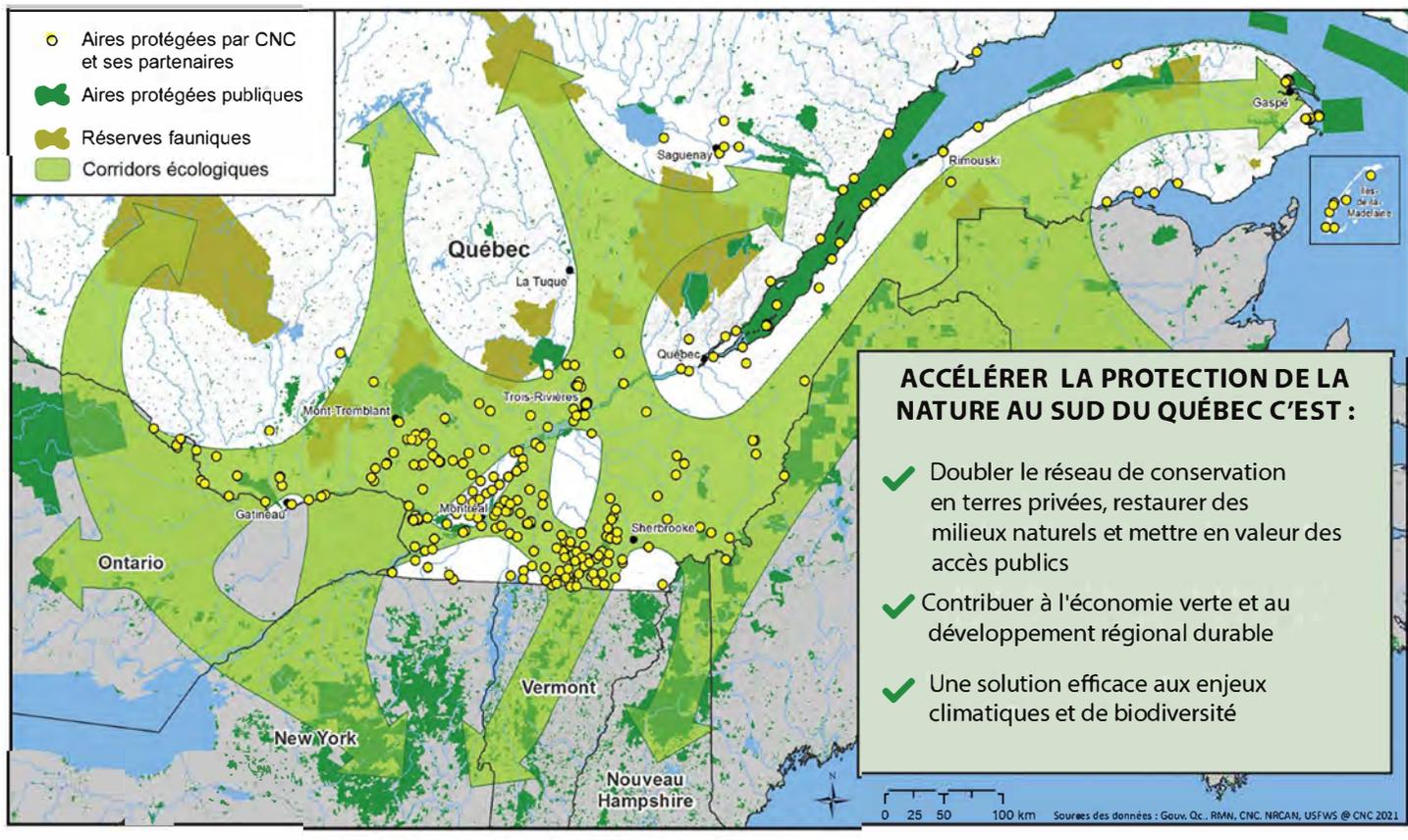


Covey Hill © Mark Tomalty

Lynx roux © Gary Kramer USFWS



Protéger et restaurer les milieux naturels près de nous



Investir dans les solutions climatiques naturelles pour le sud du Québec

Accélérer la conservation au sud du Québec entre 2023-2030

Gouvernement du Québec Gouvernement fédéral Privé Total

	Gouvernement du Québec	Gouvernement fédéral	Privé	Total
1. Protection et mesures de conservation	225	225	120	570
2. Science, connaissances et planification	7	7	4	18
3. Restauration et intendance	45	45	15	105
4. Développement des capacités et partenariats	5	5	2	12
5. Coordination et autres frais	18	18	9	45
Total M \$	300	300	150	750

Le projet est mené par Conservation de la nature Canada et Conservation de la nature Québec. Il se déploiera de manière collaborative et inclusive, en s'appuyant sur la capacité d'un éventail d'organismes et de professionnels spécialisés dans la conservation et l'aménagement de milieux naturels.

Conservation de la nature Canada est en tête depuis 10 ans quant à la judicieuse utilisation des contributions de ses donateurs (Money Sense)

